

Majesté pour l'usage du Canada fut opérée par l'acte de compromis de 1884. En 1885, le ministre de la justice, sur vos instances, s'est entendu avec le procureur général de la Colombie-Britannique, pour soumettre à la décision de la cour de l'Échiquier du Canada, la question de savoir qui, de la couronne représentée ou par le pouvoir fédéral, ou par le gouvernement de la Colombie-Britannique, avait droit à ces métaux. En décembre dernier, le ministère de la justice informa le département de l'intérieur que la cause avait été plaidée, et qu'aussitôt le jugement rendu, notification immédiate en serait donnée. Cette notification n'a pas encore été reçue ; il s'en suit que dans l'état de choses actuel, les droits de mines, en ce qui concerne les métaux précieux dans la zone du chemin de fer, sont dans une condition tout à fait incertaine, attendu que ni le gouvernement fédéral, ni celui de la Colombie ne sont en position d'en délivrer aucun titre. Il n'en est cependant pas résulté grand mal, car il faut remarquer que toute l'excitation causée par l'émoi subit de la prétendue découverte d'une mine a pour effet de nuire aux intérêts des colons nouvellement établis ; ils sont alors trop disposés à quitter leurs occupations régulières, lesquelles bien conduites, leur acquièrent en peu de temps une aisance stable, basée sur le travail et l'économie, pour se mettre à la poursuite de la fortune dans des opérations de mines, bien alléchantes, il est vrai, mais en même temps des plus incertaines qu'il y ait sous le soleil. Ce qui n'empêche que cette difficulté devrait être réglée au plus tôt possible.

#### ARPENTAGES TOPOGRAPHIQUES.

La partie 2 de ce volume, qui contient les rapports de l'arpenteur général, de l'inspecteur en chef des arpentages et des divers arpenteurs employés pendant l'année à des travaux d'exploration et de science, fournit la matière d'une lecture bien plus attrayante que l'on ne s'y attendrait. Les rapports précédant celui-ci ont déjà appuyé sur l'excellence du service rendu par le personnel de cette administration et spécialement sur les méthodes perfectionnées et si exactes qui ont présidé à la fixation des grandes lignes de contour. La pose complète du télégraphe le long du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui relie toutes les provinces de l'est à l'océan Pacifique, a permis au département de continuer vers l'est jusqu'à Winnipeg, la détermination des longitudes de différents postes, commencée par MM. Klotz et Drummond en 1885, par communication avec la station du relèvement des côtes des États-Unis, établie à Seattle, dans le territoire de Washington. Pour quiconque prend intérêt au travail scientifique de l'arpentage, la lecture du rapport de l'inspecteur en chef, M. W. F. King, sera profitable. La preuve, que ces observations plus précises apportent à l'exactitude des travaux faits les années précédentes, est ce que le public pratique tient le plus à avoir. Les opérations de l'année dernière ont en grande partie eu lieu dans un pays de forme physique aussi opposée qu'elle se puisse concevoir, des régions dans lesquelles s'étaient conduites celles des années précédentes. Il est impossible en effet d'imaginer un contraste